

Délibération N°**2026-048**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Objet : Finances-Budget – Remboursement des frais engagés par un élu - Décision

Le jeudi 25 juin 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENTS EXCUSÉ : M. Robert FORTIN, M. Arnaud LANGLOIS, Mme Sheridan GOUWARD, Mme Delphine BRETON.

ABSENT : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Robert FORTIN pouvoir à Mme Olivia GEOFFROY, M. Arnaud LANGLOIS pouvoir à M. Thierry FLEUREAU, Mme Sheridan GOUWARD pouvoir à M. Sylvain RÉMY, Mme Delphine BRETON pour à M. Laurent LECLERCQ,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandrine CHAMBOLLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L. 2123-18 qui dispose que « *Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, [...] donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux [...] Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal* » ;

Considérant que dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Frédéric BERTEAU a acheté, pour le compte de la Commune deux climatiseurs qui seront utilisés par les services municipaux lors d'épisodes caniculaires comme celui vécu en juin 2026 ;

Considérant que cette dépense s'élevait à 445,83 € TTC l'unité, soit 891,66 € TTC pour deux climatiseurs ;

Considérant que les pièces justificatives relatives à la dépense ont été fournies par Monsieur Frédéric BERTEAU (récapitulatif de paiement de paiement en ligne auprès de la société AMAZON) ;

Considérant que le paiement via mandat administratif n'est pas possible pour la Commune de Toury sur le site internet www.amazon.fr ;

Considérant l'absence de régie permettant le paiement par carte bancaire pour la Commune de Toury :

Considérant que rien ne s'oppose au remboursement des frais engagés par Monsieur Frédéric BERTEAU, dans le cadre de ses fonctions ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Monsieur Frédéric BERTEAU, dans le cadre de ses fonctions (achat de deux climatiseurs), pour un montant total de 891,66 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche - notamment les demandes de remboursement de ces frais auprès du Service de Gestion Comptable de Châteaudun - et à signer tout document et acte se rapportant à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget prévisionnel de la Commune.
- **DIT** que les biens seront intégrés à l'actif de la Collectivité.
- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Roland SCHACH



La Secrétaire de Séance,

Sandrine CHAMBOLLE

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 01/07/2026

- Transmis au représentant de l'Etat le : 01/07/2026

Le Maire,

Roland SCHACH

